

Consultation concernant la possibilité d'autoriser la représentation virtuelle des membres du Conseil d'administration lors d'une session extraordinaire du Conseil d'administration (sous réserve de la suspension et/ou de la modification de certaines dispositions de son Règlement intérieur)

Veillez remplir ce bulletin et le renvoyer, accompagné d'une copie de la pièce 1, sur laquelle vous aurez indiqué l'option que vous préférez concernant l'article 20, par courrier électronique (CA.Secretariat@upu.int) **le 14 août 2020 au plus tard.**

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter la personne suivante:

Shuangming Han
Secrétariat du CA

Téléphone: (+41 31) 350 25 49

Télécopie: (+41 31) 350 31 10

| | |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| Pays-membre | |
| Autorité gouvernementale responsable | |
| Nom et prénom (du représentant dûment autorisé) | |
| <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M. | |
| Fonction/titre | |
| Téléphone | Télécopie |
| Adresse électronique | |
| Lieu et date | Signature |

Sachant que la participation virtuelle aux réunions du CA n'est actuellement pas autorisée, êtes-vous favorable à la proposition de permettre la représentation virtuelle des membres lors de la session extraordinaire du CA grâce à l'adoption de l'ensemble de mesures figurant en pièce 1, qui prévoit la suspension et/ou la modification de certaines dispositions du Règlement intérieur du CA?

Oui

Non

Abstention